



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du jeudi 22 février 2024

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 12/02/2024

date d'affichage : 12/02/2024

vingt-deux février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES

Représentés : David BOUQUIN représenté par Michel CONDI;

Absents et Excusés : Sylvain KURIATA

Secrétaire de séance :

Magali MOURGUES

2024D007 - Objet : Demande de subvention Contrat Territorial pour volets roulants école des Chazelles

Monsieur le maire rappelle que suite aux diagnostics énergétiques réalisés par le SDEE en 2022 à l'Ecole des Chazelles et à la salle polyvalente, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation thermique sur ces bâtiments municipaux afin d'obtenir des économies de consommation énergétique.

Concernant l'école des Chazelles, il a été acté l'installation d'une chaudière à granulés bois en remplacement de la chaudière fioul ainsi que des travaux d'isolation, de changement de luminaires et remplacement de ventilation. Les financements ont été obtenus à hauteur de 80%.

En complément, il a été acté par le Conseil Municipal la pose de volets roulants aux fenêtres de l'école qui en sont dépourvues.

40% du financement de ces travaux ont été obtenu au titre la DETR 2023.

Monsieur le Maire propose que la subvention obtenue au titre du Contrat Territorial pour le projet abandonné de l'extension de l'école (29 116 €) soit pour partie réaffectée à la pose de volets roulants.

Préfecture

Date de reception de l'AR: 01/03/2024
048-214801037-2024D007-DE

Plan de financement	Opération	Montant HT
Dépense		
	Volets roulants Ecole	30 800.00
Recette	Subvention sollicitée Contrat territorial 30% (enveloppe initialement affectée à l'extension de l'école)	9240.00
	Subvention obtenue DETR 40 %	12 320.00
	Autofinancement 30%	9240.00
TOTAL		30 800.00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux de pose des volets roulants à l'Ecole des Chazelles
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le transfert de la subvention obtenue au titre du Contrat territorial pour l'extension de l'école sur la pose des volets roulants.
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande subvention par le Département
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Le Maire,
Rémi ANDRE



Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Préfecture
Date de réception de l'AR: 01/03/2024
048-214801037-2024D007-DE